

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'État
le 26 mars 2018

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 20, 21 et 22 mars 2018

2018 DDCT 35 Subvention (11.500 euros) et signature d'un premier avenant à la convention pluriannuelle du 10 juillet 2017 avec l'association Atouts Cours.

Mme Colombe BROSSEL, rapporteure

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L 2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 6 mars 2018, par lequel Madame la Maire de Paris propose une subvention de 11 500 € avec l'association Atouts Cours et signature d'un premier avenant à la convention pluriannuelle du 10 juillet 2017

Vu l'avis du conseil d'arrondissement du 11^e arrondissement, en date du 5 mars 2018 ;

Vu l'avis du conseil d'arrondissement du 17^e arrondissement, en date du 5 mars 2018 ;

Vu l'avis du conseil d'arrondissement du 18^e arrondissement, en date du 7 mars 2018 ;

Sur le rapport présenté par Madame Colombe BROSSEL au nom des 3^{ème} Commissions,

Délibère :

Article 1 : Madame la Maire de Paris est autorisée à signer un premier avenant à la convention pluriannuelle du 10 juillet 2017 avec l'association Atouts Cours (10892) située 72 quater rue Philippe de Girard (18^e).

Article 2 : Conformément au premier avenant mentionné à l'article 1, la subvention de la Ville de Paris à l'association Atouts Cours est fixée à 11 500 €, au titre de l'année 2018, dont 3 500 € pour son action « L'enseignement du français aux migrants (2018_04713), 2 000 € pour son action « Permanences bénévoles d'écrivains publics comme acteurs du lien social, de l'insertion » (2018_04895) et 6000€, au titre des ateliers d'accompagnement à l'insertion professionnelle comme moteur de prévention

Article 3 : La dépense correspondante, s'élevant à 11 500 €, sera imputée comme suit :

- Le le service égalité, intégration et inclusion : 5.500 € sur le budget de fonctionnement 2018 de la Ville de Paris et exercices suivants sous réserve de la décision de financement, chapitre 65, nature 6574, fonction 5, destination 5200001, Ligne VF 15003 au titre de l'intégration et des résidents non communautaires.
- le service Politique de la Ville : 6000€ sur le budget fonctionnement 2018 de la Ville de Paris, chapitre 65, fonction 5, destination 5200001, nature 6574, ligne VF 15001 « Provisions pour les associations œuvrant pour le développement des quartiers ».

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO